

## Annexe technique 2

### MODALITES D'INSTRUCTION PROPRES AU SERVICE DES TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS DE L'EURE

#### Article 1. Tarification

##### 1.1. Les élèves empruntant les lignes régulières

Catégories d'élèves	Tarification
Elève subventionnable interne empruntant les lignes régulières	50 €/an
Elève subventionnable externe empruntant les lignes régulières	68 €/an
Elève non subventionnable	Tarification commerciale en vigueur
Majoration en cas de retard de dépôt de dossier non justifié	20 €
<u>Duplicata :</u> - carte défectueuse (après expertise du service des transports) - perte, vol, détérioration ou suite à invalidation justifiée	Gratuit 10 €

##### 1.2. Les élèves empruntant le réseau SNCF

Bénéficiaires.	Intervention de la Région
Elèves demi-pensionnaires voyageant sur le réseau ferroviaire pour leurs déplacements domicile/établissement.	Les élèves reconnus ayant-droit bénéficient d'une prise en charge par la Région de 85% de « l'abonnement scolaire réglementé » (ASR)
Elèves internes relevant voyageant sur le réseau ferroviaire pour leurs déplacements domicile/établissement.	Les élèves reconnus ayant-droit peuvent bénéficier de la carte d'abonnement de la SNCF dite « abonnement interne nominatif » (AIS) ouvrant droit à un abattement de 50% sur l'achat de titres de transports

##### 1.3. Les élèves empruntant un circuit scolaire d'une autorité organisatrice de second rang

Les élèves ne bénéficiant pas d'une desserte en ligne régulière peuvent emprunter des services à titre principal scolaire (SATPS). Ces services relèvent de la compétence de la Région, mais sont gérés localement par une Autorité organisatrice de second rang (Communauté de communes, Syndicat intercommunal, établissement scolaire, etc.).

La participation des familles au coût du transport scolaire sur ces services relève de la gestion de l'autorité organisatrice de second rang. Pour tout renseignement l'élève devra prendre contact avec l'Organisateur délégué (liste des Organismes délégués en fin de la présente annexe).

#### **1.4. Cas spécifique des lignes express régionales**

- Les élèves qui empruntent la ligne express Pont-Audemer/Rouen

En l'absence d'autre ligne régulière ou de service scolaire reliant Pont-Audemer à Rouen, les élèves inscrits dans un établissement scolaire situé en Seine-Maritime et qui remplissent les conditions d'ouverture du droit à la subvention peuvent emprunter la ligne express régionale Pont-Audemer/Rouen.

Ils devront s'inscrire auprès du service des transports publics de l'Eure et bénéficieront de la tarification scolaire en vigueur (cf article 1).

- Les élèves qui souhaitent emprunter la ligne express Evreux-Rouen

Les élèves sont inscrits automatiquement sur la ligne régulière n°390 Evreux-Louviers-Rouen.

Les élèves qui souhaitent utiliser la ligne express régionale Evreux-Louviers-Rouen ne pourront pas bénéficier de la tarification scolaire applicable sur les lignes régulières mentionnée à l'article 1 et devront s'acquitter de la tarification commerciale en vigueur sur la ligne express (abonnement -26ans).

#### **Article 2. Conditions relatives au domicile de l'élève**

Les élèves domiciliés dans une commune rurale (au sens de l'INSEE) sont subventionnables si leur domicile est situé à plus de 3 kilomètres de l'établissement scolaire de secteur par le chemin le plus court.

Les élèves domiciliés dans une commune urbaine (au sens de l'INSEE) sont subventionnables si leur domicile est situé à plus de 5 kilomètres de l'établissement scolaire de secteur par le chemin le plus court.

\*\*\*\*\*

#### **LISTE DES ORGANISATEURS DELEGUES (AO2)**

Collège Immaculée de Damville  
Communauté de communes Roumois Seine  
Communauté de communes du Pays Honfleur-Beuzeville  
Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle  
Communauté de communes Lieuvain Pays-d'Auge  
Intercom Bernay Terres de Normandie  
Intercom Normandie Sud Eure  
Communauté de communes du Vexin Normand  
Communauté de communes Eure Madrie Seine  
SITS des Baux Ste Croix  
SITS de la Bonneville sur Iton  
SITS de Claville Caugé Tournedos  
SITS de Conches en Ouche  
SITS de Fontaine sous Jouy  
SITS du Neubourg  
Syndicat de transport des élèves Lyons-Andelle (S.T.E.L.A)  
SIVOS des Baux Sainte Croix  
SIVOS de Bacquepuis Bérengenville  
SIVOS d'Emalleville La Chapelle du Bois des Faulx  
SIVOS de Glisolles, Aulnay, Gaudreville (G.A.G.)  
SIVOS de Brosville – Tourneville  
SIVOS Tournedos Bois Hubert  
SIVOS la Haye du Theil  
SIVOS de l'Oison